

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 31, rue du Fossé à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 31, rue du Fossé a été érigée vers 1896-1899¹. De nos jours, elle est située au centre d'Esch-sur-Alzette, mais à son époque de construction elle se trouvait à la limite nord-ouest de la localité. En effet, la rue du Fossé (dont le nom rappelle les fortifications démolies au XVII^e siècle) a longtemps marqué la limite septentrionale de la ville, au-delà de laquelle se trouvaient des jardins et des prés. Dès la première moitié du XIX^e siècle Esch-sur-Alzette a connu un développement qui s'est intensifié tout au long du XIX^e siècle avec un énorme essor dû à l'industrialisation au tournant du siècle. La rue du Fossé était parmi les premières rues urbanisées au cours de ce développement (LHU).

Le type de la maison urbaine (TYP), implantée en léger retrait par rapport à la rue et devancée par un jardinet, est caractéristique de la rue du Fossé et d'autres rues urbanisées à cette époque² (LHU/PDR). La forme du jardinet date du milieu du XX^e siècle, lorsque le trottoir et l'alignement des immeubles ont été redressés³. Le muret avec la grille en ferronnerie, qui délimite la propriété du trottoir, datent sans doute aussi de cette époque (AUT/PDR/EVO).

La maison s'élève sur un niveau de cave semi-enterré et deux niveaux d'habitation, surmontés par une toiture à deux pans. La façade principale se divise en quatre travées d'ouvertures, dont la première à gauche abrite une descente de cave et la deuxième à gauche comporte l'entrée. Cette dernière est accessible par un escalier en pierre naturelle de cinq marches. La façade est sobre, bien proportionnée et harmonieuse. Elle présente des encadrements de baie en pierre naturelle, rectangulaires, surmontés par des petits entablements. Des bandeaux courant à hauteur des appuis de fenêtres rythment la façade (AUT/PDR). La porte d'entrée semble être d'origine. Il s'agit d'une porte en bois à panneaux, surmontée par une imposte vitrée (AUT/PDR).

La façade postérieure se divise en trois travées, et les ouvertures rectangulaires présentent également des encadrements sobres en pierre naturelle. Vers le milieu du XX^e siècle⁴, un balcon a été ajouté au premier étage. Les portes donnant au rez-de-chaussée sur l'arrière-cour et au premier

¹ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2256 de l'exercice de 1896, parcelle 645/3234 devient 645/3598.

Le tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1896 indique que l'immeuble devient imposable en 1899.

² Denis Scuto et al. Guide historique et architectural Esch-sur-Alzette, C²DH & Capybarabooks, Esch-sur-Alzette & Mersch, 2020, p.77. « Un autre élément nouveau qui était apparu avec l'urbanisation des villes vers la fin du 19^e siècle et que Paul Flesch encourage dans le centre-ville eschois est la maison avec jardin sur rue. »

³ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n° 2944 de l'exercice de 1956, parcelle 645/12/634 devient 645/14017.

⁴ Idem. Il est cependant possible que cet ajout ait été fait plus tôt et qu'il n'ait été enregistré qu'en 1956.

étage sur le balcon semblent dater de cette époque. Elles sont en bois, avec une partie supérieure vitrée avec des barres horizontales (AUT/PDR/EVO). Il est probable que l'agrandissement de l'une des fenêtres au rez-de-chaussée date aussi de cette phase de transformation.

La maison conserve la majorité de sa substance bâtie historique, à savoir les murs porteurs, les divisions intérieures verticales et horizontales, dont le plancher à voutains entre la cave et le rez-de-chaussée (AUT/PDR). La charpente n'étant pas apparente, aucune déclaration quant à son âge ou son état ne peut être faite à ce stade. En outre, la maison a conservé de nombreux éléments de finition historiques. Bien que les revêtements de sol historiques en bois soient recouverts de moquettes ou des revêtements synthétiques, ils sont visibles ou perceptibles dans presque toutes les pièces. Les portes intérieures en bois, avec leurs chambranles, sont également toutes en place sur les deux niveaux d'habitation. Quant aux stucs des plafonds, on peut voir que les moulurations et les décorations sont plus élaborées dans les pièces principales, ce qui est tout à fait habituel (AUT/PDR). En outre, il est probable que sous les faux-plafonds de la salle à manger et de la cuisine des éléments en stuc sont encore en place. La maison présente par ailleurs des éléments ne datant pas de l'époque de construction mais d'une phase de transformation entamée vers le milieu du XX^e siècle. En effet, le revêtement de sol en marbre du couloir au rez-de-chaussée, de même que la rampe d'escalier avec des barreaux en métal et une main courante en matériau composite, sont très caractéristique de cette période (AUT/PDR/EVO). L'escalier en bois semble cependant être plus ancien que la rampe (AUT/PDR).

Quant aux combles, les pièces ont été aménagées au cours des dernières décennies à des fins d'habitation. Comme expliqué plus haut, la charpente n'est plus apparente, et à part la porte d'accès, d'autres éléments historiques n'étaient vraisemblablement pas en place, puisque, généralement, les combles n'étaient pas aménagés.

Bien que la maison soit de nos jours flanquée de part et d'autre par des immeubles résidentiels assez hauts, elle témoigne d'un type de maison et d'une époque importante pour l'histoire du développement de la ville d'Esch-sur-Alzette. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO)

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 31, rue du Fossé à Esch-sur-Alzette (no cadastral 645/14017).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin.

Luxembourg, le 21 mai 2025